

L'écrivain public vous aide à rédiger des courriers, documents ou comptes rendus (administratifs, privés ou professionnels) ou à remplir des dossiers (service public, demandes d'asile, de logements, d'aide juridictionnelle etc.)



De plus, elle écoute, renseigne et oriente vers les services compétents et permet à ceux qui ne maîtrisent pas bien la langue française à l'écrit de faire valoir leurs droits, de s'exprimer et de comprendre.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel, chaque mercredi de 14h à 17h sur rendez-vous. Infos au 03 21 18 64 01 ou par courriel à : pointaccesdroit@libercourt.fr